

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE143334014

**Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires
-Approuver un projet de convention à cette fin.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 octobre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 octobre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE143334014, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE143334014

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 17 septembre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1143334014. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 octobre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE143334014 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels aux firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte, pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et à l'unité de production d'oxygène de la Station au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses. Le présent contrat comprend divers mandats visant principalement la gestion de projet, la réalisation d'études, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux incluant les services de consultation, d'expertise, d'estimation, d'évaluation, d'inspection et d'autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'information, en vue de la réalisation des plans et devis détaillés pour les huit lots de construction suivants :

- lot no 1 – bâtiment de production d'oxygène;

- lot no 2 – bâtiment de production d'ozone;
- lot no 3 – bâtiment de refroidissement;
- lot no 4 - bâtiment de pompage et de transfert de l'eau de transport;
- lot no 5 - système de mise en contact et de captation des gaz aux puits d'émissaire Est et Ouest;
- lot no 6 - bâtiment de destruction d'ozone;
- lot no 7 – bâtiments du groupe électrogène, l'alimentation et la distribution électrique incluant une sous-station électrique 25 kV;
- lot no 8 – services auxiliaires et les raccordements entre les bâtiments et les puits.

Plus spécifiquement, les divers mandats couvrent, mais sans s'y limiter, l'ensemble des services d'ingénierie et d'architecture suivants :

- l'assistance à la gestion de projet;
- la réalisation d'études préparatoires;
- l'assistance pour l'approbation et la validation des documents fournis par les fournisseurs des unités de production d'ozone et d'oxygène;
- la conception et la préparation de plans et devis;
- l'assistance pour l'octroi de contrats de construction et la gestion de construction;
- la surveillance bureau;
- les services durant la construction incluant la surveillance des travaux avec résidence pour l'implantation des unités d'ozonation et de production d'oxygène;
- l'assistance au contrôle qualité en atelier et sur le chantier;
- la surveillance des travaux de mise en service et d'essais de performance pour l'acceptation provisoire et définitive de la fourniture des unités d'ozonation et l'acceptation définitive de l'unité de production d'oxygène, des bâtiments et infrastructures auxiliaires;
- la production des manuels d'exploitation et fiches et programme d'entretien;
- la coordination de la formation.

L'appel d'offres a été lancé le 7 octobre 2013 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2014. Il y a eu seize preneurs du cahier des charges et quatre soumissionnaires. Deux des soumissions ont été déclarées non conformes aux clauses éliminatoires et ont été rejetées. Les deux autres ont été évaluées par le comité de sélection. La soumission de SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte a obtenu le meilleur pointage final.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont soulevé plusieurs questions relatives aux clauses éliminatoires contenues dans l'appel d'offres. Ils ont bien compris que ces clauses étaient majoritairement liées à l'expertise du personnel identifié par les soumissionnaires. Compte tenu du caractère unique et fort complexe du dossier de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène, les membres ont jugé que ces clauses étaient nécessaires et ont manifesté leur satisfaction face aux renseignements clairs et précis fournis par le Service de l'eau.

Enfin, les membres ont bien compris que, de par sa taille, la station d'épuration des eaux usées devait faire appel à des solutions novatrices et complexes et à une expertise de pointe pour la réalisation des travaux d'ingénierie et d'architecture requis.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE143334014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.